



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement numéro 2022-12

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée QUE :

Lors de la séance ordinaire tenue le 17 janvier 2023, le conseil municipal des Îles-de-la-Madeleine a adopté le règlement portant le numéro 2022-12 intitulé :

- ❖ Règlement modifiant le Règlement n° 2010-11 relatif à l'émission des permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction afin de prévoir l'insertion de la tarification des permis et certificats à même le règlement de taxation annuel

Le règlement n° 2022-12 peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité au www.muniles.ca, sous les onglets : *Affaires municipales – Règlements d'urbanisme – Permis et certificats* ou en transmettant une demande au Service du greffe à l'adresse suivante : greffe@muniles.ca.

Pour plus d'information relativement à ce règlement, vous pouvez communiquer avec la greffière, Andrée-Maude Renaud, au 418 986-3100, poste 233, ou par courrier électronique à greffe@muniles.ca.

Le règlement numéro 2022-12 entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

DONNÉ aux Îles-de-la-Madeleine, ce 19 janvier 2023

Andrée-Maude Renaud, greffière